

Isabelle Gilles
Université de Liège,
Bibliothèque ALPHA

12-14

L'incidence de la fin de l'Ancien Régime sur les demeures patriciennes liégeoises

Au 18^e siècle, la Cité de Liège, territoire intra muros, compte plus de trois cents demeures patriciennes à entrée cochère. Leur construction s'est échelonnée sur plusieurs siècles, mais toutes sont habitées durant le 18^e siècle. Aujourd'hui, il subsiste une petite centaine d'édifices, souvent abîmés, amputés, corrompus : résultat d'une mutation déjà amorcée au début du 19^e siècle. Pour peu que l'on se penche sur la dimension éminemment sociale de cette architecture durant l'Ancien Régime, on comprend mieux à quel point la fin de celui-ci a bouleversé ce patrimoine immobilier.

Les occupants

Ces quelque trois cents demeures à entrée cochère logent au 18^e siècle un ensemble patricien varié. À côté d'un haut patriciat, formé des titrés d'ancienne noblesse et des tréfonciers, l'ensemble comprend essentiellement les anoblis, les ecclésiastiques (particulièrement des chanoines), les universitaires (les médecins et les nombreux avocats), les riches marchands et les détenteurs d'offices publics importants (bourgmestre, échevin, conseiller...) – fonctions accessibles aux nobles et aux universitaires.

La stricte hiérarchie de la société d'Ancien Régime se marque dans l'architecture mais aussi dans tout le vocabulaire qui la désigne, à commencer par le nom donné à ces demeures. Au 18^e siècle, le terme maison est le plus largement utilisé pour nommer ces édifices alors que celui d'hôtel est employé avec parcimonie, puis plus généreusement à partir de la fin du 18^e siècle, pour désigner l'habitation du haut patriciat, des diplomates étrangers et de quelques personnages provenant de familles qui se sont distinguées durant le siècle, connaissant une ascension sociale notoire.

La situation et l'implantation

À côté du nom accordé à la demeure, l'architecture de l'habitation exprime sous divers aspects la qualité sociale de son occupant. La situation même de la maison dans la Cité montre souvent des prédispositions topographiques et

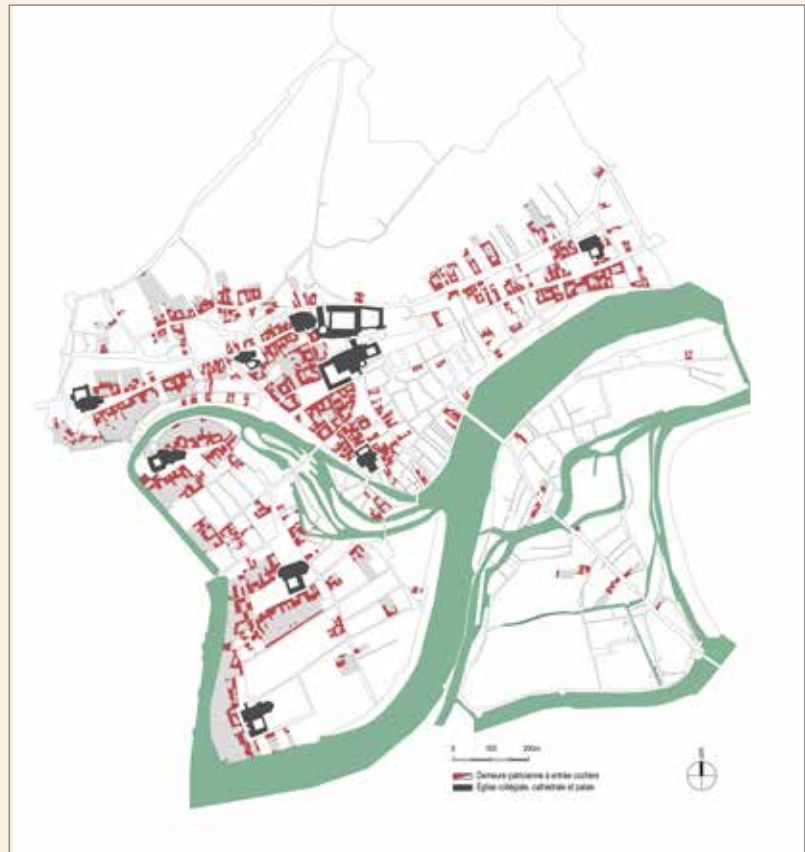


Fig. 1. Implantation de plus de 300 demeures patriciennes à entrée cochère dans la Cité de Liège, état vers 1790, dessin d'Isabelle Gilles, 2011, d'après le premier plan parcellaire de Liège, achevé en 1812, et d'après le plan cadastral de 1827

des regroupements liés à cette dimension. Les familles de la vieille noblesse et les tréfonciers se regroupent ainsi autour de la cathédrale et sur les terrains les plus étendus de la Cité : sur les enclôîtres des collégiales Saint-Jean, Saint-Paul, Saint-Martin et Saint-Barthélemy. À défaut de place disponible dans ces territoires anciens, le patriciat s'oriente vers d'autres parties de la ville, comme les bords de Meuse. Ces nouvelles implantations sont essentiellement dues à de riches familles de marchands. En quête de reconnaissance sociale, ils édifient leurs maisons le long de voies de passage important. Il existe de multiples manières d'implanter une demeure. Ceci s'explique par les formes et dimensions des parcelles, elles-mêmes conditionnées par l'histoire et la topographie, et par le fait qu'il

y ait peu de demeures construites ex nihilo. Il paraît néanmoins concevable de percevoir une nouvelle manifestation du statut social de l'habitant, et cela dans la relation même que la demeure compose avec la ville : les riches marchands exposent souvent un corps de logis à front de rue dans des voies au passage intense, tandis que le haut patriciat le place volontiers en retrait de la voirie et l'orienté vers l'intérieur de l'îlot.

L'architecture

La composition des édifices – volumes, élévations, entrées... – exprime les mêmes orientations et affirme plus nettement encore l'image que souhaite révéler le patricien. Ainsi, des personnages dont le statut est fermement établi ne se voient sans doute pas dans l'obligation de réaffirmer leur position supérieure à travers l'élévation de leur maison, dès lors d'une architecture très sobre. En revanche, les riches marchands, ou les personnages en quête de reconnaissance sociale, de même qu'ils choisissent des lieux à grande visibilité dans la Cité, développent des façades ostentatoires et richement décorées.

Si l'on pénètre dans la demeure patricienne, on rencontre des espaces à usage précis – place à manger, chambre à coucher, cabinet de toilette... –, souvent accompagnés du qualificatif « grand » – grand escalier, grande salle, grand cabinet... –, et qui expriment une spécialisation de plus en plus importante des lieux de l'habitation. La distinction des nombreux espaces de la demeure est marquée par la cohabitation de personnes de qualité sociale différente : le maître de maison et les siens d'une part, la domesticité de l'autre. La demeure patricienne constitue en effet un savant assemblage d'espaces destinés aux maîtres – cabinets, grandes salles, place à manger... –, lieux répondant à un souci tantôt de parade tantôt d'intimité, et d'espaces réservés aux services assurés par la domesticité – cuisine, office, remises, écuries...

Tous les patriciens ne sont pas propriétaires et certains n'occupent qu'un quartier de maison. Un chanoine et son domestique ne se logent pas comme un noble et sa substantielle suite. Un tréfoncier vit sur un autre pied qu'un chanoine de collégiale. Puis, la dimension familiale diffère d'une maison à l'autre, notamment selon le nombre de domestiques. Enfin, tout ce monde n'occupe pas la Cité en permanence, nombreux sont ceux qui passent la belle saison, d'avril à novembre, dans leur maison de plaisance. Les modes d'occupation de la demeure sont variés et les dispositions architecturales contribuent à diversifier davantage l'ensemble. Il est néanmoins possible de proposer quelques constantes d'organisation au 18^e siècle, qui tendent toutes vers un accroissement du confort de l'habitation. Par exemple, le passage à couvert, entrée protégée à la sortie de la voiture, apparaît comme une pratique liégeoise que l'on retrouve déjà dans

¹ Nous avons étudié ces demeures dans le cadre d'une recherche doctorale, en Histoire, art et archéologie, menée à l'Université de Liège. La thèse a été déposée et soutenue en 2012 : « Les demeures patriciennes et leur organisation intérieure à Liège au 18^e siècle. L'influence du modèle français ». Elle est en attente de publication mais une partie de son contenu est disponible sur orbi.ulg.ac.be : <http://hdl.handle.net/2268/129261>

les portiques en bout de passages cochers à la fin du 17^e siècle. On observe aussi que les demeures patriciennes liégeoises laissent peu de place aux lieux destinés à la parade et à la réception, et que l'organisation générale illustre plutôt celle d'une vie de famille. Les patriciens investissent largement dans « leur campagne » car c'est là que certains passent le plus clair de leur temps, qu'ils reçoivent, là aussi où la contrainte du terrain ne s'applique pas et permet de se mettre pleinement au goût du jour.

La fin de l'Ancien Régime

Le 18 août 1789, Liège s'insurge à l'instar de Paris. Dans les années qui suivent, le haut patriciat s'effondre. Les charges publiques notoires disparaissent avec leurs substantielles rétributions : les tréfonciers avec la cathédrale et les conseillers du prince avec celui-ci. La fin de l'Ancien Régime bouleverse le parc immobilier liégeois, touchant particulièrement les biens de l'aristocratie et du clergé. Le haut patriciat fuit le territoire liégeois pour se réfugier Outre-Rhin, emportant avec lui meubles et effets les plus précieux. Les plus prévoyants auront fait dresser des inventaires mobiliers de ce qu'ils laissent. Les biens immobiliers des communautés religieuses sont vendus en qualité de « biens nationaux », notamment les maisons et hôtels canoniaux ; ceux des émigrés sont séquestrés, mis en location ou mis à disposition du nouveau gouvernement français pour y loger des fonctions publiques. Lorsque le Concordat du 17 juin 1801 est signé, puis la Paix d'Amiens le 27 mars 1802, une loi d'amnistie est appliquée. Bonaparte a pris des mesures de clémence à l'égard des émigrés et du clergé. Ceux qui en font la demande sont réintégré dans leurs biens et jouissent d'un certificat d'amnistie pour fait d'émigration.

La plupart des familles du haut patriciat récupéreront leurs biens séquestrés. Pour certains, le parcours administratif sera rude : la famille d'Ansembourg peinera, par exemple, à récupérer l'hôtel construit par Jean-Baptiste de Hayme de Bomal et devenu palais de la Préfecture du Département de l'Ourthe. Bon nombre de propriétaires vendront leurs biens directement après les avoir retrouvés. En effet, peu de patriciens conserveront leur maison urbaine et préféreront se réfugier dans leurs châteaux et maisons de plaisance. Il est vrai que, pour plusieurs d'entre eux, le maintien d'un pied-à-terre en ville correspondait simplement à une obligation de résidence, plusieurs mois de l'année, liée à une charge publique dans l'administration de l'Ancien Régime. Une fois ces charges disparues, de même que l'importance d'une représentation urbaine prestigieuse, il devient pour eux superflu de posséder un logement en ville.

La noblesse n'est effectivement plus au centre de la réussite sociale. Les recensements de population de 1800 à 1815 laissent apparaître un contraste éloquent dans les occupants des demeures à entrée cochère de Liège. Quelques riches personnages, dont la seule fortune ne suffisait pas à leur ascension sociale durant l'Ancien

Régime, achètent ces maisons, matérialisation d'un train de vie auquel leur richesse leur permet désormais d'aspirer, même sans le critère de la noblesse qui était indispensable pour voir par exemple sa maison qualifiée d'hôtel.

Mais le plus souvent, la grande dimension des demeures sera l'élément recherché et elles serviront au commerce de riches marchands, les corps de logis secondaires se transformant en entrepôts. Leur vaste taille permettra aussi de les diviser en plusieurs logements distincts. Leur configuration architecturale sera encore idéale pour l'installation d'une auberge : de nombreuses demeures — par exemple autour de la Place Verte — seront ainsi transformées d'hôtels en « hôtels ».

² Soit l'actuelle rue Joffre. Il faut noter que le lieu nommé aujourd'hui Place Verte ne correspond nullement à l'implantation du même nom durant l'Ancien Régime. Afin d'être cohérent avec l'histoire urbaine, il eût fallu nommer cet espace la Place aux Chevaux, le lieu actuel correspondant en effet à la partie occidentale de cette place.

³ Il s'agit d'un ensemble de dix-sept cartes à l'échelle 1/1000e, figurant les propriétés foncières de la ville intra muros, selon une division administrative — les quartiers — mis en place sous le régime français. Une dix-huitième carte, figurant la moitié nord de l'île, est « depuis longtemps perdue » constate Étienne Hélin en 1962 : Étienne HÉLIN, Les plans anciens de Liège, Liège, Vaillant-Carmann, 1962. L'historien a consulté ces documents alors conservés au Service de l'Urbanisme de Liège. Aujourd'hui, ils demeurent introuvables. Grâce à une campagne photographique menée par l'IRPA en 1956, nous disposons de dix-sept clichés en noir et blanc. Si ce sauvetage est une vraie bénédiction pour l'historien, les clichés rendent quelquefois illisible la distinction entre le bâti aquarellé et le parcellaire laissé nu sur le papier. La « clarté » des documents, dont Étienne Hélin admirait qu'elle permette aisément l'identification du moindre immeuble, est malheureusement corrompue.

Fig. 2. Demeures patriciennes disparues, en Feronstrée © Collections artistiques de l'Université de Liège, photographie de Gustave Ruhl, vers 1890



Fig. 3. Demeure patricienne en Feronstrée, divisée en deux habitations © IRPA, b153295, 1954

